



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 31 MAI 2024

Le 31 mai 2024, à 14h00, s'est tenue, dans la salle du conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 24 mai 2024.

### ■ PRESENTS : 8

#### **Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6**

Pour la CCPCAM : Yves LE MOIGNE, Gaëlle VIGOUROUX

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE

Pour Douarnenez Communauté : Sylvie VIGOUROUX BUREL, Henri SAVINA

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

#### **Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2**

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

### ■ EXCUSES : 4

#### **Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Paul DIVANACH

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

#### **Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

### ■ ABSENT : 2

Pour la CCPCP : Didier PLANTE

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

### ■ POUVOIR : 1

Laurent GUILLON (CCPCAM) a donné pouvoir à Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM)

### ■ SECRETAIRE DE SEANCE : Henri SAVINA

### ■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE

Guillemette PREUX, chargée de mission eau et observatoire du SAGE, EPAB

**DB N°11-2024 : REALISATION DE PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT  
RELATIF A LA THEMATIQUE DU BOCAGE PAR L'EPAB - ANNEE 2024****RAPPORTEUR : GAËLLE VIGOUROUX**

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts du syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB)

**CONSIDERANT** les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts, dont la maîtrise d'ouvrage de l'animation et des travaux concourant à la lutte contre les pollutions diffuses décidés par le comité syndical, sur le territoire du SAGE.

**CONSIDERANT** l'agrément des techniciens bocage de l'EPAB, agréés Bonnes Conditions Agri-Environnementales (BCAE) par l'AFAC-Agroforesterie.

**CONSIDERANT** le « plan 500 000 arbres » du conseil départemental du Finistère, qui finance la plantation auprès des exploitants agricoles dans le Finistère.

**CONSIDERANT** les éléments suivants :

Une prestation de conseil et d'accompagnement liée aux thématiques du bocage pourra être proposée à différents bénéficiaires, dont les collectivités et les agriculteurs, suite à leur sollicitation auprès de l'EPAB.

Cette prestation concernera différents domaines d'intervention :

- L'urbanisme, avec les services des EPCI notamment
- L'accompagnement individuel auprès des agriculteurs pour la création des ceintures de bas-fond dans le cadre des PSE
- L'accompagnement individuel auprès des pétitionnaires de demandes d'arasements et compensations au titre de la PAC
- L'accompagnement individuel de conseil à la plantation dans le cadre du plan « 500 000 arbres » du conseil départemental du Finistère

Ces prestations seront réalisées par les deux agents agréés intervenant sur les missions bocage.

Pour le Plan arbres du département, les techniciens accompagneront les exploitants agricoles dans leurs projets de plantation, en les conseillant notamment sur le choix des essences, le paillage, le travail du sol, la sous-traitance et le budget prévisionnel. Ils sont habilités à monter le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental du Finistère. Cette prestation pourra être subventionnée à hauteur de 80% pour l'exploitant par le Département.

Ces différentes prestations ne sont pas éligibles à un financement dans le volet animation du programme Breizh Bocage. De ce fait, elles sont proposées à titre payant au bénéficiaire, au prorata du temps passé.

L'EPAB émettra un avis à payer aux structures et personnes bénéficiaires qui auront sollicité cette prestation, une fois le service réalisé.

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver la réalisation de ces prestations payantes sur la base de 270€/jour pour l'année 2024
- d'autoriser le Président à facturer cette prestation de conseil auprès des bénéficiaires, selon les modalités administratives en vigueur
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire afférent à cette affaire

Le comité syndical :

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

*Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).*

FAIT ET DELIBERE LE 31 MAI 2024

Joël BLAIZE  
Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 31 MAI 2024

Le 31 mai 2024, à 14h00, s'est tenue, dans la salle du conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 24 mai 2024.

### ■ PRESENTS : 8

#### **Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6**

Pour la CCPCAM : Yves LE MOIGNE, Gaëlle VIGOUROUX

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE

Pour Douarnenez Communauté : Sylvie VIGOUROUX BUREL, Henri SAVINA

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

#### **Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2**

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

### ■ EXCUSES : 4

#### **Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Paul DIVANACH

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

#### **Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

### ■ ABSENT : 2

Pour la CCPCP : Didier PLANTE

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

### ■ POUVOIR : 1

Laurent GUILLON (CCPCAM) a donné pouvoir à Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM)

### ■ SECRETAIRE DE SEANCE : Henri SAVINA

### ■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE

Guillemette PREUX, chargée de mission eau et observatoire du SAGE, EPAB

## DB 12-2024 : ETAT DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS SUR L'ANNEE 2023

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

L'article L2196-3 du Code de la commande publique oblige les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées, pour les marchés supérieurs à 90 000 euros HT. Ces données sont à transmettre à l'observatoire économique de la commande publique (OECF), pour un recensement économique des contrats de la commande publique.

Dans le cadre de la présente délibération, l'information sur les marchés publics est donnée pour l'ensemble des marchés conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, par souci de transparence auprès des membres du syndicat.

Les marchés sont présentés en fonction de trois types de prestations (travaux, fournitures et services) avec des compléments informatifs.

L'EPAB a ainsi attribué en 2023 les marchés suivants :

Objet	Date signature marché	Attributaires	Code postal	Montant en € HT
<b>Marchés de travaux - tranche inférieure à 40 000,00 € HT</b>				
<b>2023-02 : Devis 1 - Complément travaux zones humides 2022-Kerru</b>	01/08/2023	LE ROUX TP et carrières	29710	2 596.00 €
<b>Devis 2 - Complément travaux zones humides 2022- Ste Anne 2</b>	01/08/2023	KERIVEL	29790	1 910.00 €
<b>2023-05 : Travaux de restauration d'une zone humide au lieu-dit « Le Carbon », commune de Douarnenez</b>	En attente de notification / report travaux	LE ROUX TP et Carrières	29710	23 209,15 €
<b>Marchés de fournitures et services - tranche inférieure à 40 000,00 € HT</b>				
<b>2023-01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de l'atlas socio-culturel du Lapic</b>	27/02/2023	KLERVI FUSTEC BE-AUA	29460 37000	18 700.00 € 4 000.00 €
<b>2023-04 : Refonte et analyse du site web du SAGE de la baie de Douarnenez</b>	27/11/2023	LE STUDIO	22300	10 771.00 €

Objet	Date signature marché	Attributaires	Code postal	Montant en € HT
<b>Marché de fournitures et services - tranche inférieure à 40 000,00 € HT</b>				
<b>2023-06 :</b> Création du site internet de l'atlas socio-culturel du Lapic	16/11/2023	L'HEURE BLEUE	56100	3 200.00 €
<b>2023-07 :</b> Prestation de réalisation d'un état des lieux botanique préalable à des travaux de restauration de zones humides	28/02/2024	HYDRO CONCEPT	85150	2 430.00 €
<b>2023-08 :</b> Etude du projet de restauration d'une zone humide à Pouldergat-site « Le Questel »	28/11/2023	ING CONCEPT	29400	5 500.00 €
<b>2023-09 :</b> Evaluation de restaurations de zones humides par la caractérisation de la morphologie des cours d'eau-mise en œuvre du protocole CARHYCE	28/02/2024	HYDRO CONCEPT	85150	4 565.00 €
<b>2023-10 :</b> Création de panneaux de sensibilisation sur les zones humides	15/12/2023	TERRE DE PIXELS	49700	2 500.00 €
<b>2023-11 :</b> <i>Etude structuration SIG</i>	Non lancée en 2023			
<b>2023-12 :</b> Prestation de réalisations de suivis botaniques en zones humides 4 à 5 ans après travaux de restauration	28/02/2024	HYDRO CONCEPT	85150	4 950.00 €
<b>Marchés de travaux – marchés de fournitures et services – tranche de 40 000.00 € HT à 89 999.99 HT</b>				
NEANT				
<b>Marchés de travaux - tranche supérieure ou égale à 90 000.00 HT</b>				
<b>2023-3 :</b> - Lot 1 : fourniture de plants pour plantations bocagères, création de haies bocagères et entretien	30/08/2023	LG CONCEPT	29390	107 050.00 €
	30/08/2023	YVES GARO	29550	31 250.00 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 029-200030864-20240531-DB\_12\_2024-DE

**-Lot 2 : fourniture et mise en œuvre de paillage pour plantations bocagères**

**Il est proposé au comité syndical :**

- **de prendre acte de la liste des marchés publics conclus pour l'année 2023, avec les montants indiqués**


Le comité syndical :

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

Le comité syndical prend acte de la délibération présentée.

FAIT ET DELIBERE LE 31 MAI 2024

Joël BLAIZE  
Président de l'EPAB

  
**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 029-200030864-20240531-DB\_12\_2024-DE

ESTABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ